



Chef-lieu de Canton
(Val-de-Marne)

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

30 juin 2022

Date de convocation : 24/06/2022

Nombre de conseillers : 33

- En exercice : 33

- Présents : 25

- Absents : 2

- Représentés : 6

- Votants : 31

Conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, salle des fêtes, 6 rue de Sucy, le 30 juin 2022 à 19h00 sous la présidence de M. Régis CHARBONNIER, maire de Boissy-Saint-Léger.

Présents : M. Régis CHARBONNIER, Mme Evelyne NOURY, M. Fabrice NICOLAS, Mme Muriel FERRY, M. Michel BARTHES, M. Pierre CHAVINIER, M. Thierry VASSE, Mme Claire GASSMANN, Mme Marie CURIE, M. Zouhir AGHACHOU (arrivé à 19h13), Mme Claire CHAUCHARD (arrivée à 19h10), M. Eric MORGENTHALER, M. Adama CISSOKHO, M. Jacques DJENGOU-MBOULE, M. Bakary DIABIRA, Mme Marie-Angèle YAPO, Mme Amelle NAIT AMARA, M. Ludovic NORMAND, Mme Evelyne BAUMONT, Mme Laure THIBAUT, M. Moncef JENDOUBI, Mme Claire DE SOUSA, M. Christophe FOGEL, M. Christian LARGER, Mme Pascale ISEL.

Absents ayant donné procuration : Mme Odile BERNARDI représentée par M. Régis CHARBONNIER, Mme Jacqueline PICHON représentée par Mme Evelyne NOURY, Mme Touria HAFYANE représentée par Mme Muriel FERRY, M. Stéphane MAUGAN représenté par M. Pierre CHAVINIER, M. Taylan TUZLU représenté par M. Michel BARTHES, Mme Martine KLAJNBAUM représentée par M. Ludovic NORMAND.

Absents : M. Fabrice NGALIEMA, Mme Ingrid CITERNE.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, selon l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. Thierry Vasse est désigné pour remplir cette fonction.

M. Olivier PIOT, Directeur général des services, M. Eric ATTANASIO, Directeur général adjoint des services, M. Jean-Luc BESSAS, Directeur des services techniques et Mme Ann-Gaëlle PERROUAS, assistante de la direction générale, assistent à la séance.

La séance est déclarée ouverte à 19h06.

MAIRIE

7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX

Tél. : 01 45 10 61 61 - www.ville-de-boissy-saint-leger.fr - Courriel : info@ville-boissy.fr

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2022.
2. Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal.
3. Décisions prises par le conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir ».
4. Exposé du maire.
- 4 BIS. Motion pour l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution française.

PETITE ENFANCE

5. Autorisation donnée au maire de signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relative à l'opération « Mois Doux ».

URBANISME

6. Autorisation donnée au maire de signer la convention de mise en commun du service hygiène publique entre l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir et la commune de Boissy-Saint-Léger.
7. Autorisation donnée au maire de signer la convention de réservation entre I3F et la ville pour la construction de 17 logements sise 10 rue de Chirol / 9-11 boulevard de la gare.

SERVICES TECHNIQUES

8. Autorisation donnée au maire de signer la convention de maitrise d'ouvrage temporaire pour l'enfouissement des réseaux rue de Sucy (entre la rue André et l'allée de la Pompadour) avec le SIGEIF.
9. Autorisation donnée au maire de signer la convention de maitrise d'ouvrage temporaire pour l'enfouissement des réseaux place de l'église (entre la rue Lacarrière et la rue du temple) avec le SIGEIF.
10. Autorisation donnée au maire de signer la convention de maitrise d'ouvrage temporaire pour l'enfouissement des réseaux rue de paris (entre le n°3 et le n°6) avec le SIGEIF.
11. Autorisation donnée au maire de signer la convention de maitrise d'ouvrage temporaire pour l'enfouissement des réseaux sente des pressoirs (entre le boulevard de la gare et la RN 19) avec le SIGEIF.

CULTURE

12. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Agir pour le développement de Tambacounda » pour le financement d'un projet d'agriculture urbaine.

FINANCES

13. Répercussion d'une partie de l'inflation sur les tarifs municipaux.
14. Création d'un tarif spécifique pour un stage de réparation de smartphone.
15. Autorisation donnée au maire de signer la convention de financement de l'école privée des Sacrés Cœurs.
16. Présentation du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale 2021 (DSU), et du Fonds de solidarité des Communes de la Région Ile de France 2021 (FSRIF).

QUESTIONS ORALES

En préambule de la séance, le maire demande et obtient l'accord de l'ensemble des membres du conseil municipal concernant l'ajout de la motion qui fait l'objet du point n°4bis, qui a été adressée 24h auparavant à l'ensemble des membres.

POINT N°01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MAI 2022.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 mai 2022.

POINT N°02 : DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

2022-77	03/05/2022	SEL	SUD Ile De France Secourisme 3 rue Marguerite Duras 91280 Saint Pierre du Perray	Convention de formation PSC1 du 25 juin 2022 au PIJ.	650 € (non assujetti à la TVA)
2022-78	11/05/2022	DAC	Fastoche production 10 impasse Pégoud 26500 Bourg les Valence	Contrat du droit de cession d'exploitation du spectacle "Les manèges fitness" - le 16/07/2022 à Boissy Plage.	3 139,89€ (dont TVA 5,5%)
2022-79	11/05/2022	DAC	AFAG Théâtre 24 rue de Jussieu 76100 Rouen	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "La vraie vie des pirates" - le 30/07/2022 à Boissy Plage.	2 650€ TTC (dont TVA 5,5%)
2022-80	11/05/2022	DAC	Association les 13 ORIB 10 impasse Pégoud 26500 Bourg les Valence	Contrat de prestation pour le spectacle "Le circuit de nicolette" - Boissy Plage, le 06/08/2022.	2579,90 € TTC
2022-81	11/05/2022	DAC	Evenia 9 avenue Louis Delage 91310 Linas	Contrat de prestation "Taureau mécanique, mini-golf et ventre gliss" - Boissy Plage.	3200 € TTC
2022-82	ANNULE	***	***	***	***
2022-83	11/05/2022	DAC	Association Les temps forts Route Monnereau 78610 Saint Léger les Yvelines	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle "Le manège de la récup " - Fête de la ville le 10/09/2022.	1000€ (non assujetti à la TVA)
2022-84	11/05/2022	DAC	Le homard bleu 160 chemin de Fachet 26770 Taulignan	Avenant n°2 au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée".	100 € TTC
2022-85	11/05/2022	DAC	Association ASÍN 196 rue de Belleville 75020 Paris	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Le Bringuebal" le 01/09/2022.	4 150 € TTC
2022-86	16/05/2022	DAC	Compagnie N/C Parc Comitec 1 rue JF Champollion 18000 Bourges	Avenant n°01 au contrat de cession " Ongaku" le 17/05/2022.	7 483,40 € TTC
2022-87	19/05/2022	DEL	Association Génération Sécurité Routière 2 place des libertés 94380 Bonneuil sur Marne	Convention de sensibilisation à la sécurité routière - Club des jeunes le 08/06/2022.	2000€ (non assujetti à la TVA)

2022-88	01/06/2022	ST	Métropole du Grand Paris	Demande de subvention dans le cadre du Fond d'Investissement Métropolitain (FIM) pour la renaturation de l'avenue du Progrès.	
2022-89	07/06/2022	CCAS	Prorogation de convention d'occupation précaire d'un logement communal.	Logement n°4, type F4, 16 avenue Charles de Gaulle. Convention du 01/06/2022 au 15/06/2022.	830,70 € TTC
2022-90	07/06/2022	CCAS	Résiliation d'une convention d'occupation précaire d'un logement communal.	Logement type F4, 16 avenue Charles de Gaulle.	Restitution de caution 603,50 €
2022-91	07/06/2022	DEL	KIDSHAKER 80 avenue Georges Clémenceau 94170 Le Perreux sur Marne	Convention pour une activité manga à l'ALMO.	588 € TTC (TVA 20%)
2022-92	07/06/2022	DEL	Association La Relève Bariolée 56 rue de Carnot 94700 Maison Alfort	Convention atelier théâtre sensibilisation au cyberharcèlement au PIJ le 15/06/2022.	1 100 € TTC (non assujetti à la TVA)
2022-93	07/06/2022	DEL	Institut des pratiques corporelles intégratives 800 chemin de Serret 30500 Saint Julien de Cassagnas	Convention d'animation d'un atelier de prévention au Club des jeunes le 15/06/2022.	240 € TTC (non assujetti à la TVA)
2022-94	09/06/2022	URBA	16 rue Stanislas Révillon - lots 42.	Déclaration d'Intention d'Aliéner. Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain.	Pas d'incidence financière
2022-95	09/06/2022	URBA	16 rue Stanislas Révillon - lots 9 et 47.	Déclaration d'Intention d'Aliéner. Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain.	Pas d'incidence financière
2022-96	09/06/2022	URBA	16 rue Stanislas Révillon - lots 1 et 39.	Déclaration d'Intention d'Aliéner. Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain.	Pas d'incidence financière
2022-97	09/06/2022	URBA	16 rue Stanislas Révillon - lots 18 et 27.	Déclaration d'Intention d'Aliéner. Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain.	Pas d'incidence financière
2022-98	13/06/2022	DAC	Compagnie La Girandole 4 rue Edouard Vaillant 93100 Montreuil	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Recettes Immorales" - le 08/10/2022.	2 066,72 € TTC

M. Christophe Fogel : A quoi correspond la décision 2022-88 ?

M. le maire : Il s'agit de la requalification de la rue du progrès dans le quartier du même nom. Il a été choisi de faire cette requalification en y intégrant une fonction de liaison écologique entre la forêt (prolongée par la cour de l'école Dunois) et les friches agricoles situées à l'ouest du quartier du progrès. Pour ce faire, les compétences d'un écologue ont été mobilisées imposant la prise d'une décision.

POINT N°03 : DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL « GRAND PARIS SUD EST AVENIR ».

REUNION DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU 22 JUIN 2022

**COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT
POUR LA PERIODE DU 23 MARS 2022 AU 15 JUIN 2022**

N°Décision	Date	Titre
N°DC2022/238	23/03/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n°41 et n°44 au sein de l'immeuble situé 2 rue de Villeneuve à Sucy-en-Brie
N°DC2022/239	24/03/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du bureau n°206 de la pépinière-hôtel d'entreprises CITEC conclue avec l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France
N°DC2022/240	24/03/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2022/241	25/03/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Créteil
N°DC2022/242	25/03/22	Adoptant la convention avec l'association Enfance et Musique pour une formation "Voix, musique et langages"
N°DC2022/243	25/03/22	Adoptant l'avenant n°1 à la convention de prestation de services avec la compagnie "Hercub"
N°DC2022/244	25/03/22	Portant création de vacations dans le cadre de l'activité des conservatoires de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2022/245	28/03/22	Portant adhésion à l'association "Société française de l'évaluation"
N°DC2022/246	28/03/22	Adoptant le protocole de règlement du maître d'œuvre BT Conseil intervenant dans le cadre du sinistre de la façade Nord-Ouest de la médiathèque Nelson Mandela à Créteil
N°DC2022/247	28/03/22	Portant création d'une vacation dans le cadre d'une animation à la médiathèque Simone Veil à Alfortville
N°DC2022/248	28/03/22	Portant adhésion à l'association "Institut français de l'Audit et du Contrôle interne" (IFACI)
N°DC2022/249	28/03/22	Adoptant le marché n°F220040 relatif à l'achat de jeux et jouets pour les ludothèques de GPSEA pour les années 2022 à 2024 - Lot n°4 : Achat de jeux et jouets d'occasion
N°DC2022/250	28/03/22	Prenant acte de l'attribution par la commission d'appel d'offres du marché n°S220037 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement

		dans la mise en oeuvre du décret tertiaire sur le patrimoine de GSPEA
N°DC2022/251	28/03/22	Adoptant le marché n°S220042 relatif à une licence GoFolio complémentaire à la solution Cart@DS permettant la gestion informatique et dématérialisée des dossiers relatifs au droit du sol pour les communes
N°DC2022/252	28/03/22	Prenant acte de l'attribution par la commission d'appel d'offres du marché n°S220038 relatif aux prestations topographiques et foncières pour les années 2022 à 2025 - Lot n°1 : Prestations de géomètre topographe
N°DC2022/253	28/03/22	Prenant acte de l'attribution par la commission d'appel d'offres du marché n°S220039 relatif aux prestations topographiques et foncières pour les années 2022 à 2025 - Lot n°2 : Prestations de géomètre expert foncier
N°DC2022/254	28/03/22	Adoptant le contrat de domiciliation de la société STERISCIENCE au sein de la pépinière-hôtel d'entreprises BIO&D
N°DC2022/255	28/03/22	Adoptant le marché n°F220023 relatif à l'achat exceptionnel de palettes de vin pour les besoins de GPSEA
N°DC2022/256	28/03/22	Prenant acte de l'attribution par la commission d'appel d'offres du marché n°F220043 relatif à la fourniture de sacs pour le ramassage des déjections canines et de sacs pour la collecte des déchets végétaux et des biodéchets pour les années 2022 à 2025 - Lot n°1 : Fourniture de sacs pour le ramassage des déjections canines
N°DC2022/257	28/03/22	Portant création de sept vacations dans le cadre des examens de fin de cycle 2022 au conservatoire d'Alfortville
N°DC2022/258	29/03/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur le commune de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2022/259	29/03/22	Sollicitant une subvention auprès de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2022 pour la passerelle cyclable et piétonne du parc urbain de Marolles-en-Brie
N°DC2022/260	29/03/22	Adoptant la convention de mise à disposition de l'exposition "La Cour des Contes" avec la société "Atelier IN8"
N°DC2022/261	29/03/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Le Limon"
N°DC2022/262	30/03/22	Adoptant l'avenant n°1 de transfert total du marché n°F210002 relatif à la fourniture de produits d'entretien pour les années 2021 à 2024 - Lot n°6 : Fourniture de produits jetables spécifiques
N°DC2022/263	30/03/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section AB n°550, 553, 560 et 566 sises ' Les Sables de Brévannes ' à Limeil-Brévannes
N°DC2022/264	30/03/22	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°S210029 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de

		construction d'une salle polyvalente et d'un pôle vestiaire/tribunes au complexe sportif du belvédère à Ormesson-sur-Marne
N°DC2022/265	31/03/22	Adoptant la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux conclue avec l'Association des Amis Bénévoles des Animaux d'Alfortville
N°DC2022/266	31/03/22	Adoptant la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux conclue avec l'association Créteil Solidarité
N°DC2022/267	31/03/22	Adoptant l'avenant n°3 à la convention d'occupation précaire de locaux au sein de la pépinière-hôtel d'entreprises Bio&D conclue le 9 octobre 2020 avec la société Fluidion
N°DC2022/268	31/03/22	Adoptant le bail professionnel conclu avec la société Créteil Habitat SEMIC pour l'occupation par Grand Paris Sud Est Avenir des locaux sis 86 bis avenue du Docteur Paul Casalis à Créteil
N°DC2022/269	01/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Études et Chantiers" pour une action de sensibilisation à l'entrepreneuriat social
N°DC2022/270	01/04/22	Adoptant le marché n°F220048 relatif à l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion
N°DC2022/271	04/04/22	Adoptant le marché n°S220047 relatif à l'organisation de la journée pour l'emploi 2022 à Boissy-Saint-Léger
N°DC2022/272	04/04/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2022/273	04/04/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Santeny
N°DC2022/274	04/04/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de la Queue-en-Brie
N°DC2022/275	05/04/22	Portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation de l'ensemble immobilier situé 20 quai de la Révolution sur les parcelles cadastrées section AL n°49 et 55 à Alfortville
N°DC2022/276	05/04/22	Adoptant le marché n°T220046 de prestations similaires relatif aux travaux de désamiantage et réaménagement intérieur de la piscine de Bonneuil-sur-Marne - Lot n°2 : Démolitions/faux-plafond/plâtrerie/menuiseries intérieures/faïence
N°DC2022/277	06/04/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la salle de réunion du premier étage de la pépinière-hôtel d'entreprises CITEC conclue avec la société SAFRAN
N°DC2022/278	06/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec la société "SARL Terreaux"
N°DC2022/279	06/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec la société "Cadres en Mission"
N°DC2022/280	06/04/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption

		urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune d'Alfortville
N°DC2022/281	07/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Justice et Ville"
N°DC2022/282	07/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec la compagnie "Le Toucan Théâtre"
N°DC2022/283	07/04/22	Adoptant le contrat de location de droits de projection publique non commerciale avec la société ADAV Projections
N°DC2022/284	07/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Arts Loisirs Créations"
N°DC2022/285	07/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec la Compagnie "Le Théâtre du menteur"
N°DC2022/286	07/04/22	Sollicitant une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France dans le cadre du dispositif de soutien aux projets des conservatoires classés d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes
N°DC2022/287	08/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Dans tous les sens"
N°DC2022/288	08/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec la "Compagnie du Chat Bada"
N°DC2022/289	08/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec la compagnie "Pataconte"
N°DC2022/290	08/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'artiste Annick Jouanne
N°DC2022/291	11/04/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du bureau n°207 de la pépinière-hôtel d'entreprises CITEC conclue avec la société MY SOCCER NETWORK
N°DC2022/292	11/04/22	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°S210157 relatif aux prestations de nettoyage des vitreries des bâtiments et des équipements de GPSEA et prestations de nettoyage des locaux de la médiathèque de l'Abbaye Nelson Mandela à Créteil - Lot n°2 : prestations de nettoyage des locaux de la médiathèque de l'Abbaye Nelson Mandela
N°DC2022/293	11/04/22	Adoptant le marché n°S220053 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réfection de l'étanchéité de cinq bâtiments de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2022/294	11/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "La Muse en circuit"
N°DC2022/295	11/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Too Much Notes"
N°DC2022/296	11/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Val Pré"
N°DC2022/297	11/04/22	Adoptant le marché n°F220055 relatif à l'achat de jeux et jouets pour les ludothèques de GPSEA pour les années 2022 à 2024 - Lot n°2 : Achat de jeux surdimensionnés
N°DC2022/298	11/04/22	Adoptant le marché n°F220056 relatif à l'achat de jeux et jouets pour les ludothèques de GPSEA pour les années 2022

		à 2024 - Lot n°3 : Achat de jouets
N°DC2022/299	12/04/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune d'Alfortville
N°DC2022/300	12/04/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du bureau n°209 de la pépinière-hôtel d'entreprises CITEC conclue avec la société CYBERTPE
N°DC2022/301	13/04/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le lot n°1 au sein du bâtiment C de l'ensemble immobilier situé 10 rue de Grenoble à Alfortville
N°DC2022/302	13/04/22	Portant création d'une vacation dans le cadre de l'activité du conservatoire de Limeil-Brévannes
N°DC2022/303	13/04/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un garage (lots n°207, 268 et 518 - Bât A), situés Avenue du Général de Gaulle sans numéro, rue Albert Einstein sans numéro, rue Euler et Square Thomas Edison à Créteil, parcelle cadastrée section BC n°309
N°DC2022/304	14/04/22	Adoptant l'avenant n°3 au marché n°S180084 relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPI)
N°DC2022/305	14/04/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n°1022 et 1039 de l'ensemble immobilier situé 5 allée Albertine Sarrazin à Limeil-Brévannes sur la parcelle cadastrée AC n°652
N°DC2022/306	14/04/22	Adoptant le marché n°S220049 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la grande salle de la maison des arts et de la culture de Créteil
N°DC2022/307	14/04/22	Adoptant l'avenant n°2 au marché n°S210085 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre concernant des travaux d'aménagement d'une ressourcerie et de relogement des Restaurants du Cœur dans le bâtiment de l'ancienne cuisine centrale à Boissy-Saint-Léger
N°DC2022/308	14/04/22	Adoptant la convention de résiliation amiable du contrat de domiciliation conclu le 30 septembre 2020 avec Madame Loubna BENSEBAA
N°DC2022/309	14/04/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le lot de copropriété n°10132 au sein de l'ensemble immobilier situé 9004 avenue Charles de Gaulle sur la parcelle cadastrée section AB n°231 à Boissy-Saint-Léger
N°DC2022/310	15/04/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n°303 à 308 et 327 à 332 au sein de l'ensemble immobilier situé 16 quai Jean-Baptiste Clément à Alfortville
N°DC2022/311	19/04/22	Adoptant l'avenant n°1 à la convention de prestation de services avec l'autrice-réalisatrice Gladys PELTIER
N°DC2022/312	19/04/22	Portant création d'une vacation dans le cadre de l'activité

		culturelle du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil
N°DC2022/313	19/04/22	Adoptant le marché n°S220057 relatif à l'entretien et au dépannage du matériel de conditionnement de marque MECAPACK de la cuisine centrale (2022-2025)
N°DC2022/314	19/04/22	Adoptant l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du bureau n°13 de la pépinière-hôtel d'entreprises Atelier 47 Chennevières conclue le 14 avril 2021 avec la société Agent de Com
N°DC2022/315	20/04/22	Adoptant l'avenant n°1 aux marchés n°T2100107 relatif aux travaux de la médiathèque d'Ormesson-sur-Marne - Lot n°2 : Menuiserie et métallerie
N°DC2022/316	20/04/22	Adoptant l'avenant n°1 au bail commercial conclu le 16 juillet 2020 avec la société Mamie Cocotte pour le restaurant inter-entreprises situé 14 bis rue Marco Polo à Sucy-en-Brie
N°DC2022/317	20/04/22	Adoptant le marché n°S220059 relatif à l'entretien et le dépannage des matériels de conditionnement de marque Rescaset de la cuisine centrale pour les années 2022 à 2025
N°DC2022/318	20/04/22	Adoptant le marché n°S220054 relatif à la prestation de services pour l'entretien des bouches et poteaux incendie (2022-2026)
N°DC2022/319	20/04/22	Adoptant le marché n°S220050 relatif à la fourniture d'accès à la plateforme OPTIM SOLUTION (gestion des garanties d'emprunts)
N°DC2022/320	20/04/22	Adoptant le marché n°S220051 relatif à la fourniture d'accès à la plateforme OPTIM SOLUTION (gestion de la dette - budget principal)
N°DC2022/321	20/04/22	Adoptant le marché n°S220052 relatif à la fourniture d'accès à la plateforme OPTIM SOLUTION (gestion de la dette - budget assainissement)
N°DC2022/322	20/04/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la salle de réunion et du hall d'entrée de la pépinière-hôtel d'entreprises Descartes consentie à l'association Business Club de la Grange
N°DC2022/323	20/04/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire d'un local commercial du parc de stationnement sis Boulevard de la Gare à Boissy-Saint-Léger consentie à la société BOSFOR
N°DC2022/324	21/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec la société "Les Savants fous"
N°DC2022/325	21/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne
N°DC2022/326	21/04/22	Adoptant la convention de mise à disposition d'exposition avec le Département du Val-de-Marne
N°DC2022/327	21/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec Monsieur Denis Cuniot
N°DC2022/328	22/04/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Chennevières-sur-Marne

N°DC2022/329	22/04/22	Portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Boissy-Saint-Léger, à l'occasion de l'aliénation du bien immobilier situé 30 avenue du Général Leclerc sur la parcelle cadastrée section AD n°269 à Boissy-Saint-Léger
N°DC2022/330	22/04/22	Sollicitant une subvention auprès de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour le lancement d'une mission de définition d'orientations en vue de préciser la stratégie d'intervention en direction du parc privé
N°DC2022/331	25/04/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie
N°DC2022/332	25/04/22	Adoptant la convention de prestation de service avec l'artiste Jason DILUKEBA
N°DC2022/333	25/04/22	Adoptant la convention de prêt d'une exposition avec le Département du Val-de-Marne
N°DC2022/334	25/04/22	Autorisant l'accès de l'ensemble immobilier situé 62-64 avenue du Général de Gaulle à Créteil par B&C France pour la réalisation d'une étude faune/flore
N°DC2022/335	25/04/22	Portant ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique préalable à l'adoption du plan de mobilité de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2022/336	25/04/22	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°F210073 relatif à la fourniture de substrats pour le service production florale et arboricole de Grand Paris Sud Est Avenir pour les années 2021 à 2024 - Lot n°4 : Achat de substrats pour mise en cultures en jardinières, suspensions et vasques
N°DC2022/337	25/04/22	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°F210072 relatif à la fourniture de substrats pour le service production florale et arboricole de Grand Paris Sud Est Avenir pour les années 2021 à 2024 - Lot n°2 : Achat de substrats pour la culture des chrysanthèmes
N°DC2022/338	25/04/22	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°F210071 relatif à la fourniture de substrats pour le service production florale et arboricole de Grand Paris Sud Est Avenir pour les années 2021 à 2024 - Lot n°1 : Achat de substrats pour la culture des plantes annuelles et bisannuelles
N°DC2022/339	25/04/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du domaine public conclue avec la société TRANSDEV SETRA pour l'installation d'une borne d'hygiène des mains sur la parcelle cadastrée section AD n°264 à Boissy-Saint-Léger
N°DC2022/340	25/04/22	Adoptant la convention avec l'AFIGESE pour la formation ' Acquérir une méthodologie d'analyse de vos activités au regard de la TVA et en comprendre les incidences budgétaires et financières '
N°DC2022/341	25/04/22	Adoptant la convention avec l'AFIGESE pour la formation ' Sécuriser et optimiser la TVA des projets structurants de votre collectivité '

N°DC2022/342	25/04/22	Adoptant la convention avec l'AFIGESE pour la formation ' Optimiser la gestion des subventions des associations '
N°DC2022/343	25/04/22	Adoptant la convention avec l'AFIGESE pour une formation sur le pilotage et l'évaluation de l'action publique locale
N°DC2022/344	25/04/22	Adoptant la convention de prêt d'une exposition avec le Département du Val-de-Marne
N°DC2022/345	25/04/22	Adoptant la convention de prêt d'une exposition avec le Département du Val-de-Marne
N°DC2022/346	25/04/22	Adoptant la convention entre la compagnie Gabbiano et l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir pour l'organisation d'ateliers de pratique artistique au conservatoire d'Alfortville
N°DC2022/347	26/04/22	Portant création de vacations dans le cadre de l'activité des conservatoires et des médiathèques de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2022/348	26/04/22	Adoptant l'avenant n°1 au marché subséquent n°S190115 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la médiathèque d'Ormesson-sur-Marne
N°DC2022/349	26/04/22	Adoptant le marché n°S220058 relatif à l'installation générale du forum de l'emploi de Boissy-Saint-Léger le 10 mai 2022
N°DC2022/350	26/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association Buena Ventura
N°DC2022/351	26/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Compagnie ReBonDire"
N°DC2022/352	26/04/22	Adoptant le contrat d'adhésion relatif aux prestations de conseils techniques et d'expérimentation horticole - pépinière pour l'année 2022
N°DC2022/353	26/04/22	Adoptant le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé "Rosie" avec la compagnie "Miss O'Youk"
N°DC2022/354	26/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "CATAVENTO"
N°DC2022/355	26/04/22	Adoptant le contrat de location des droits de projection publique non commerciale avec la société ADAV Projections
N°DC2022/356	26/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Nouveau Look"
N°DC2022/357	26/04/22	Adoptant l'avenant n°2 au marché s170204 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place, l'animation et le suivi de la conférence intercommunale du logement (CIL)
N°DC2022/358	27/04/22	Adoptant le marché n°S220062 relatif à l'assurance Dommages-Ouvrage pour les travaux de réfection de l'acrotère béton de la médiathèque Nelson Mandela à Créteil
N°DC2022/359	27/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec la société "Planète sciences"
N°DC2022/360	27/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Labo des histoires"

N°DC2022/361	27/04/22	Adoptant la convention de reprise de dix-sept véhicules épaves réformés avec la société CARROSSERIE VLR
N°DC2022/362	27/04/22	Adoptant la convention de prestation de services avec la société "EDUFUN"
N°DC2022/363	27/04/22	Portant création de vacation dans le cadre de l'activité du conservatoire de Limeil-Brévannes
N°DC2022/364	28/04/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur le commune de Sucy-en-Brie
N°DC2022/365	28/04/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien situé 37 bis route de la Libération à Chennevières-sur-Marne
N°DC2022/366	28/04/22	Adoptant le marché de prestation de service avec la SAOS US Créteil Lusitanos Football
N°DC2022/367	28/04/22	Adoptant le marché de prestation de service avec le club sportif Sucy Judo
N°DC2022/368	28/04/22	Adoptant le marché de prestation de service avec la société d'économie mixte sportive locale US Créteil Handball
N°DC2022/369	28/04/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Créteil
N°DC2022/370	02/05/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du local d'activité n°2 de la pépinière-hôtel d'entreprises Atelier 47 Chennevières consentie à la société LA MAISON KYRÉGAL
N°DC2022/371	03/05/22	Adoptant le marché n°S220064 relatif à l'intégration des optimisations de la mission de diagnostic des prestations de nettoyage aux marches futurs de GPSEA
N°DC2022/372	03/05/22	Déclarant sans suite, pour motif d'intérêt général, la consultation allotie relative aux prestations travaux de remplacement des planchers bois de la tribune nord, sud et est (honneur) au stade Duvauchelle à Créteil - lot n°2 : Travaux de remplacement des planchers Bois des tribunes nord, sud et est (honneur) au stade Duvauchelle à Créteil
N°DC2022/373	03/05/22	Adoptant l'avenant n°2 au marché n°S210064 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre concernant des travaux de mise en conformité de l'accessibilité PMR, changement des blocs de secours, pose d'un éclairage de service et remise en état des espaces techniques, dans la petite salle de la MAC à Créteil
N°DC2022/374	03/05/22	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°S200139 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réaménagement de l'éco-station bus de Boissy-Saint-Léger
N°DC2022/375	04/05/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2022/376	04/05/22	Adoptant le marché n°F220060 relatif à la fourniture de produits d'entretien spécifiques pour la propreté urbaine pour

		les années 2022 à 2024
N°DC2022/377	04/05/22	Numéro annulé
N°DC2022/378	04/05/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Santeny
N°DC2022/379	05/05/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire des ateliers n°3 et 5 de la pépinière-hôtel d'entreprises Atelier 47 Chennevières conclue avec la société LBFM
N°DC2022/380	06/05/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien situé 3 rue Maurice Ravel à La Queue-en-Brie
N°DC2022/381	09/05/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Instet Formation"
N°DC2022/382	09/05/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'auto-entrepreneuse Camille MORELLE
N°DC2022/383	09/05/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du local d'activité n°205 de la pépinière-hôtel d'entreprises CITEC situé 1 allée des Rochers à Créteil conclue avec la société CAIROS
N°DC2022/384	10/05/22	Portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Sucy-en-Brie à l'occasion de l'aliénation du lot de copropriété n°1 au sein du bâtiment A de l'ensemble immobilier situé 20 rue Moutier à Sucy-en-Brie
N°DC2022/385	11/05/22	Sollicitant une subvention auprès de la région Ile-de-France au titre de l'appel à projets "100 quartiers innovants et écologiques" pour la ZAC de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly à Créteil
N°DC2022/386	11/05/22	Sollicitant une subvention auprès de la région Ile-de-France au titre de l'appel à projets "100 quartiers innovants et écologiques" pour le projet de quartier de la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger
N°DC2022/387	11/05/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune d'Alfortville
N°DC2022/388	11/05/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un immeuble composé de deux bâtiments industriels, sis 2 rue du Vallon à Marolles-en-Brie, sur la parcelle cadastrée AK n°128
N°DC2022/389	12/05/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie
N°DC2022/390	12/05/22	Sollicitant une subvention auprès de l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour l'évaluation des contrats de ville
N°DC2022/391	13/05/22	Adoptant le marché n°T220066 de prestations similaires relatif aux travaux de réaménagement du bâtiment Marco Polo à Sucy-en-Brie - Lot CVC : Chauffage, ventilation,

		confort et climatisation
N°DC2022/392	13/05/22	Autorisant la société SPEBI à installer une nacelle télescopique sur la parcelle de la cuisine centrale sise 1 rue Volta à Alfortville
N°DC2022/393	13/05/22	Sollicitant une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour une opération d'acquisition de mobilier pour la médiathèque d'Ormesson-sur-Marne
N°DC2022/394	13/05/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur une maison individuelle sise 23 rue Cazeaux, parcelles cadastrées section AO n°176, 357, 358 et 480, d'une superficie totale de 1 145 m², à Mandres-les-Roses.
N°DC2022/395	13/05/22	Adoptant le contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle "Le fantôme de la bibliothèque" avec la compagnie Patchwork
N°DC2022/396	13/05/22	Adoptant la convention de prestation de services avec la société "Les paniers de Léa"
N°DC2022/397	13/05/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
N°DC2022/398	16/05/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association Carré blanc sur fond bleu
N°DC2022/399	16/05/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'auteur Laurent Petitmangin
N°DC2022/400	16/05/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Santeny
N°DC2022/401	16/05/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n°4-5-6 situés 10 rue des Essertes à Alfortville sur la parcelle cadastrés section S 5
N°DC2022/402	16/05/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Mandres-les-Roses
N°DC2022/403	17/05/22	Adoptant l'avenant n°4 au marché n°S210001 relatif à la location, la maintenance et l'installation de fontaines à eau branchées sur le réseau d'eau dans les locaux de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2022/404	18/05/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie
N°DC2022/405	18/05/22	Adoptant le protocole transactionnel avec Madame Sophie Charles
N°DC2022/406	19/05/22	Prenant acte de l'attribution par la commission d'appel d'offres du marché n°S220065 relatif aux prestations d'entretien des espaces verts des bâtiments et des infrastructures territoriales
N°DC2022/407	19/05/22	Adoptant le marché n°S220067 relatif à l'organisation de voyages et déplacements pour les années 2022-2024

N°DC2022/408	20/05/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Sucy-en-Brie au profit de l'association Espace Sportif de Sucy Natation
N°DC2022/409	20/05/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Sucy-en-Brie au profit de l'Association Sportive du Collège du Fort
N°DC2022/410	20/05/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2022/411	20/05/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien situé 145 Avenue du Maréchal Foch à Créteil sur la parcelle cadastrée section BQ n°153
N°DC2022/412	23/05/22	Autorisant l'occupation de l'ensemble immobilier situé 62-64 avenue Charles de Gaulle à Créteil par B&C France pour la réalisation d'un relevé de géomètre
N°DC2022/413	24/05/22	Adoptant l'avenant n°1 à la convention d'incubation conclue le 25 mai 2021 avec la société D.A.G 26 pour son intégration au sein de l'incubateur territorial La Dynamo-Créteil
N°DC2022/414	24/05/22	Adoptant l'avenant n°1 à la convention d'incubation conclue le 2 juin 2021 avec Monsieur Richard PEUTY pour son intégration au sein de l'incubateur territorial La Dynamo-Créteil
N°DC2022/415	25/05/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Archéolithe"
N°DC2022/416	25/05/22	Adoptant la convention de prestation de services avec la société "L'Arbre ô Jeux"
N°DC2022/417	25/05/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Parc des Sports Dominique Duvauchelle au profit de l'Union Sportive de Créteil Rugby
N°DC2022/418	25/05/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Parc des Sports Dominique Duvauchelle au profit de l'association "L'Assaut du Collectif"
N°DC2022/419	25/05/22	Adoptant le marché de prestation de services avec l'association "L'assaut du collectif"
N°DC2022/420	30/05/22	Adoptant le marché subséquent n°T220070 relatif aux travaux de rénovation des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales et de mise en conformité des riverains - Phase 1, situés avenue de la Maréchale au Plessis-Trévis, issu de l'accord-cadre multi-attributaires n°T190114 - Lot n°2 : Travaux d'assainissement
N°DC2022/421	31/05/22	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°S190133 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réaménagement du presbytère et du bâtiment Pompe incendie à Santeny
N°DC2022/422	31/05/22	Sollicitant une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le financement du projet de création d'une maison médicale à Noisau
N°DC2022/423	31/05/22	Adoptant la convention avec Île-de-France mobilités relative

		à l'attribution d'une subvention pour l'opération d'aménagement de l'éco-station bus à Boissy-Saint-Léger
N°DC2022/424	31/05/22	Adoptant le marché n°S220069 relatif à la prestation de maintenance et d'assistance logiciel pour la solution Visual Taxe Pro (prestation d'assistance téléphonique)
N°DC2022/425	31/05/22	Sollicitant une subvention auprès de la Métropole du Grand Paris pour l'aménagement d'une recyclerie territoriale dans l'ancienne cuisine centrale de Boissy-Saint-Léger dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) au titre de la protection de l'environnement
N°DC2022/426	31/05/22	Sollicitant une subvention auprès de la Région Île-De-France pour la reprise des façades de la Maison des Arts et de la Culture (MAC) à Créteil au titre de l'investissement culturel, l'aide à la construction, la rénovation et l'aménagement de bâtiments culturels (spectacle vivant)
N°DC2022/427	31/05/22	Déposant une demande de permis de démolir de l'ensemble immobilier bâti sis 121-123 avenue de Verdun à Créteil
N°DC2022/428	31/05/22	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°S210180 relatif au renouvellement des licences antivirus de la solution de sécurité informatique "SOPHOS"
N°DC2022/429	31/05/22	Adoptant l'avenant n°1 à la convention avec l'Etat relative à l'attribution d'une subvention pour l'aménagement d'une épicerie solidaire des Restaurants du Coeur à Boissy-Saint-Léger dans le cadre de la mesure "Alimentation locale et solidaire" du Plan France Relance
N°DC2022/430	31/05/22	Adoptant le marché n°C220082 relatif à la maintenance des logiciels de billetterie des piscines de Boissy-Saint-Léger, Sucy-en-Brie et Chennevières-sur-Marne
N°DC2022/431	31/05/22	Adoptant l'avenant n°2 au marché n°S210157 relatif aux prestations de nettoyage des vitreries des bâtiments et des équipements de GPSEA et prestations de nettoyage des locaux de la médiathèque de l'Abbaye Nelson Mandela à Créteil - Lot n°2 : Prestations de nettoyage des locaux de la médiathèque de l'abbaye Nelson Mandela
N°DC2022/432	31/05/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2022/433	31/05/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Parc des Sports Dominique Duvauchelle au profit de l'association "Paris Football Club"
N°DC2022/434	01/06/22	Adoptant l'avenant n°1 au protocole de règlement de l'entreprise EERTC intervenant dans le cadre du sinistre de la façade Nord-Ouest de la Médiathèque Nelson Mandela à Créteil
N°DC2022/435	01/06/22	Adoptant l'avenant n°1 au protocole de règlement de l'entreprise ANSELMO intervenant dans le cadre du sinistre de la façade Nord-Ouest de la médiathèque Nelson Mandela à Créteil

N°DC2022/436	01/06/22	Adoptant l'avenant n°1 du protocole de règlement de l'entreprise ETANCHECO intervenant dans le cadre du sinistre de la façade Nord-Ouest de la médiathèque Nelson Mandela à Créteil
N°DC2022/437	01/06/22	Adoptant l'avenant n°1 au protocole de règlement de l'entreprise AEG intervenant dans le cadre du sinistre de la façade Nord-Ouest de la médiathèque Nelson Mandela à Créteil
N°DC2022/438	01/06/22	Adoptant l'avenant n°1 au protocole de règlement de l'entreprise BT CONSEIL intervenant dans le cadre du sinistre de la façade Nord-Ouest de la médiathèque Nelson Mandela
N°DC2022/439	01/06/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Parc des Sports Dominique Duvauchelle au profit de l'association "Union Sportive de Créteil Multisports"
N°DC2022/440	01/06/22	Portant création d'emplois non-permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité à la piscine de Sucy-en-Brie
N°DC2022/441	02/06/22	Adoptant la convention de prestation de services pour les repas du personnel entre l'hôpital des Murets et Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2022/442	02/06/22	Adoptant la convention de prestation de services relative à l'accès au service de restauration du domaine de Grosbois à Boissy-Saint-Leger
N°DC2022/443	02/06/22	Adoptant la convention de prestation de services pour l'accès du personnel de l'établissement public territorial du Grand Paris Sud Est Avenir à la cafétéria des Petits Carreaux Bonneuil Restauration
N°DC2022/444	01/06/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Créteil
N°DC2022/445	01/06/22	Prenant acte de l'attribution par la commission d'appel d'offres du marché n°S220068 relatif à la mise à disposition d'agents de remplacement pour le service de la propreté urbaine en particulier, ainsi que pour d'autres services opérationnels de GPSEA et de la commune de Boissy-Saint-Léger pour les années 2022 à 2025
N°DC2022/446	02/06/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Chennevières-sur-Marne
N°DC2022/447	03/06/22	Adoptant la convention de prestation de services avec la société " DLS Décibel Light Show"
N°DC2022/448	03/06/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Sucy-en-Brie avec la commune de Noisau
N°DC2022/449	03/06/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Sucy-en-Brie par la commune de Sucy-en-Brie

N°DC2022/450	07/06/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Marolles-en-Brie
N°DC2022/451	07/06/22	Portant renonciation de l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie
N°DC2022/452	07/06/22	Portant adhésion de Grand Paris Sud Est Avenir à l'association "Tempo Territorial"
N°DC2022/453	07/06/22	Adoptant la convention de prestation de services avec le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne d'Ile-de-France pour l'animation de conférences d'actualité juridique ou statutaire en ressources humaines
N°DC2022/454	07/06/22	Adoptant le marché de prestation de services avec l'US Handball Alfortville
N°DC2022/455	07/06/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Santeny
N°DC2022/456	07/06/22	Adoptant la convention de subventionnement au titre du fonds d'intervention régional (FIR) avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS) pour le financement du projet de création d'une maison médicale à Noisieu
N°DC2022/457	08/06/22	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°F220024 relatif à l'acquisition d'un porteur 26 tonnes et d'un équipement combiné hydrocureur
N°DC2022/458	08/06/22	Prenant acte de l'attribution par la commission d'appel d'offres du marché n°F220044 relatif à la fourniture de sacs pour la collecte des déchets végétaux et la collecte des déchets alimentaires pour les années 2022 à 2025 - Lot n°1 : Fourniture de sacs pour la collecte des déchets végétaux
N°DC2022/459	08/06/22	Prenant acte de l'attribution par la commission d'appel d'offres du marché n°F220045 relatif à la fourniture de sacs pour la collecte des déchets végétaux et la collecte des déchets alimentaires pour les années 2022 à 2025 - Lot n°2 : Fourniture de sacs pour la collecte des déchets alimentaires
N°DC2022/460	08/06/22	Adoptant la convention de mise à disposition d'une exposition avec l'Agence régionale de la biodiversité
N°DC2022/461	08/06/22	Adoptant le marché n°T220073 relatif aux travaux d'aménagement d'une maison de santé à Noisieu - Lot : Chauffage, Ventilation Confort et Climatisation (CVC)
N°DC2022/462	08/06/22	Adoptant le marché de prestation de services avec l'Union Sportive de Basket-Ball d'Alfortville
N°DC2022/463	08/06/22	Portant création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité
N°DC2022/464	09/06/22	Adoptant la convention de prestation de services avec la société Caux Loc Services
N°DC2022/465	09/06/22	Adoptant la convention de prestation de services avec la société Compact
N°DC2022/466	09/06/22	Adoptant la convention de prestation de services avec la

		société Réfléchi'son
N°DC2022/467	09/06/22	Adoptant le marché n°T220081 relatif aux travaux de remplacement des planchers bois de la tribune nord, sud et est (honneur) au stade Duvauchelle à Créteil - Lot n°1 : VRD - Reprise Talus/Géomembrane/Caniveaux sous tribunes nord, au stade Duvauchelle à Créteil
N°DC2022/468	09/06/22	Adoptant le marché subséquent n°T220074 (marché subséquent n°5) relatif aux travaux d'aménagement d'une maison de santé à Noisieu - Lot n°1 : Maçonnerie, carrelage, menuiserie bois et plafonds suspendus issu de l'accord-cadre n°T190166
N°DC2022/469	09/06/22	Adoptant le marché subséquent n°T220075 (marché subséquent n°5) relatif aux travaux d'aménagement d'une maison de santé à Noisieu - Lot n°3 : Serrurerie, métallerie, menuiserie en aluminium et PVC issu de l'accord-cadre n°T190168
N°DC2022/470	09/06/22	Adoptant le marché subséquent n°T220076 (marché subséquent n°5) relatif aux travaux d'aménagement d'une maison de santé à Noisieu - Lot n°4 : peinture, revêtements muraux et sols issu de l'accord-cadre n°T190169
N°DC2022/471	09/06/22	Adoptant le marché subséquent n°T220077 (marché subséquent n°5) relatif aux travaux d'aménagement d'une maison de santé à Noisieu - Lot n°5 : Plomberie et ventilation issu de l'accord-cadre n°T190170
N°DC2022/472	09/06/22	Adoptant le marché subséquent n°T220078 (marché subséquent n°5) relatif aux travaux d'aménagement d'une maison de santé à Noisieu - Lot n°6 : Electricité, courant forts et faibles issu de l'accord-cadre n°T190171
N°DC2022/473	09/06/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association Mobilis Immobilis
N°DC2022/474	09/06/22	Portant création d'une vacation dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire de Noisieu et de Santeny
N°DC2022/475	09/06/22	Adoptant le contrat de cession du droit de représentation d'un concert intitulé "French Song del Mundo" avec l'association Monowoy
N°DC2022/476	09/06/22	Adoptant la convention de prestations de service avec l'artiste Ghislaine Herbera
N°DC2022/477	09/06/22	Adoptant le contrat de mise à disposition de la salle de spectacle !POC! d'Alfortville
N°DC2022/478	10/06/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2022/479	10/06/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Parc des Sports Dominique Duvauchelle au profit de l'APSAP Emile Roux
N°DC2022/480	10/06/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Parc des Sports Dominique Duvauchelle au profit de l'association "Football Club Maccabi"

N°DC2022/481	10/06/22	Adoptant la convention de prestation de services avec la société Compact
N°DC2022/482	10/06/22	Autorisant l'occupation temporaire du parking de la cuisine centrale d'Alfortville pour les besoins de l'association Hardbloc
N°DC2022/483	10/06/22	Adoptant l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du bureau n°111 et du local de stockage n°3 de la pépinière-hôtel d'entreprises Descartes conclue le 13 mars 2020 avec la société RODENTIA SERVICES 3D RATUAL
N°DC2022/484	10/06/22	Adoptant la convention de prestation de services avec la société Tohu Bohu
N°DC2022/485	10/06/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'artiste Emma Giuliani
N°DC2022/486	10/06/22	Portant création de vacations dans le cadre d'une manifestation culturelle à la médiathèque d'Alfortville
N°DC2022/487	10/06/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association Permis de construire
N°DC2022/488	10/06/22	Portant création de vacations dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi de Créteil
N°DC2022/489	10/06/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien immobilier situé 133 allée de Clématites sur la parcelle cadastrée section AD n°454 à La Queue-en-Brie.
N°DC2022/490	10/06/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien immobilier situé 1 à 9 route de Bonneuil sur les parcelles cadastrées section AZ n°295 et 297 à Sucy-en-Brie.
N°DC2022/491	10/06/22	Portant création de vacations dans le cadre de la saison artistique du conservatoire à rayonnement régional de Créteil
N°DC2022/492	10/06/22	Portant création d'une vacation dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil
N°DC2022/493	10/06/22	Portant création d'une vacation dans le cadre de l'activité culturelle de la médiathèque de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2022/494	10/06/22	Adoptant la convention de mise à disposition du Domaine d'Ormesson par la société civile du Domaine d'Ormesson
N°DC2022/495	10/06/22	Portant création de vacations dans le cadre des examens du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi de Créteil
N°DC2022/496	10/06/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association de la Maison des Arts et de la culture André Malreaux (MAC) de Créteil
N°DC2022/497	13/06/22	Portant ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique préalable à la création de la ZAC Cité Verte-Fosse Rouge à Sucy-en-Brie
N°DC2022/498	13/06/22	Adoptant la convention d'occupation, de locaux équipés à Sucy-en-Brie au profit de la société publique locale d'aménagement Grand Paris Sud Est Avenir Développement

N°DC2022/499	15/06/22	Adoptant le contrat de crédit n°2193 avec l'Agence France Locale pour un montant de 5 000 000 euros
N°DC2022/500	15/06/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2022/501	15/06/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n°117, 124 et 138 au sein de l'ensemble immobilier situé 23 boulevard Léon Révillon sur la parcelle cadastrée section AH n°541 à Boissy-Saint-Léger.

M. Christophe Fogel : Pour localiser les sites, il conviendrait d'intégrer les adresses des parcelles sur lesquelles la compétence de préemption se pose.

M. le maire : Ce sont des décisions prises par le Territoire dont nous devons reprendre stricto sensu les intitulés. Les parcelles sur lesquelles vous vous interrogez sont localisées rue Stanislas Révillon.

POINT N°04 : EXPOSE DU MAIRE.

— Remerciements adressés au Conseil par deux présidentes d'associations :

Courrier de remerciements du 03 mai, de Mme Ribouillaut Danielle, présidente de l'association « Musique Muse » :

« A l'intention de Régis Charbonnier, maire de Boissy-Saint-Léger,

Merci et merci encore pour votre soutien constant depuis des années ! Sans lui, où en serait l'effort des associations de votre territoire qui bénévolement, envers et contre tout, servent la culture ?

La musique et la vie culturelle en général n'ont guère été épargnées depuis 2 ans. Pourtant les partages, en l'occurrence les concerts, deviennent lieux de résilience de célébration de la beauté, de la vie. Plus que jamais nous devons continuer et la subvention du conseil municipal nous le permet, financièrement bien sûr (elle est indispensable) mais aussi normalement car nous sentons cette solidarité dans les actions que nous menons, nous sentons que vous êtes derrière nous, pour le plus grand bénéfice du public. Très cordialement ».

Courrier de remerciements du 19 mai, de M. Houllier Jean-François, président de l'association « Un bouchon une espérance » :

« Monsieur le maire,

Nous accusons réception de votre courrier nous informant que le conseil municipal a accordé une subvention à notre association. Comme vous le savez, le produit de la vente des bouchons plastique est reversé dans son intégralité en faveur des personnes en situation de handicap. Tous les bénévoles vous remercient.

Veillez agréer, monsieur le maire, nos respectueuses salutations. »

— Subvention « 100 quartiers innovants écologiques »

Vous trouverez dans les décisions du territoire GPSEA, la DC n°2022/386 du 11/05/2022 par laquelle nous avons sollicité la région IDF au titre de son appel à projet baptisé « 100 quartiers innovants écologiques ».

Nous avons monté entre ville et territoire un dossier solide et bien argumenté sur les aspects accessibilité, mobilité et environnementaux notamment grâce à la gestion des EP et la désimperméabilisation des sols et à l'amélioration des qualités thermiques et phoniques des constructions à réaliser ; notamment des nouveaux équipements publics.

C'est avec grand plaisir que nous avons reçu le 15 juin 2022 la notification de la subvention obtenue à son niveau maximum de 4 millions d'euros. La région rappelant qu'elle privilégie au travers de cette action « les quartiers exemplaires et nos engagements de grande qualité ».

Cette enveloppe sera répartie entre :

- Les espaces paysagers et les cheminements pour 2 732 128 euros / 9,2 millions d'euros HT d'investissements pour augmenter la part des espaces verts ;
- Notre pôle petite enfance pour 1 067 872 euros ;
- Notre nouveau centre social pour 200 000 euros.

Nous nous préparons à signer maintenant la convention cadre avec la région et conformément au calendrier de réalisation le 1^{er} jury de concours se réunira dès le 13 juillet à venir pour examiner les 63 offres reçues pour notre pôle petite enfance afin de sélectionner les 3 équipes qui auront jusqu'au 20 septembre pour remettre leur offre. Notre conseil sera ensuite amené le 3 novembre à désigner le lauréat qui construira le bâtiment.

— Subvention pour notre recyclerie et les locaux des Restos du Cœur :

Là encore nous démontrons notre capacité à présenter des dossiers techniques bien construits, à valeur ajoutée, puisque cette fois nous avons sollicité la MGP sur le volet de l'économie sociale et solidaire.

Nouveau succès, nous venons d'obtenir dans le cadre du FIM (Fonds d'Investissement Métropolitain) avec GPSEA une subvention de 357 134 euros. Une autre demande a été déposée auprès de l'Etat au titre de la DSIL. Elle devrait nous permettre d'obtenir le seuil maximum de 80% de subventions sur l'ensemble des dépenses de la ville (394 129 euros HT) ne laissant à notre charge que 78 826 euros HT et du territoire pour réaliser ce double très beau projet.

L'installation de chantier est en cours et le bâtiment complet réhabilité et désamianté devrait être livré en début d'année prochaine.

POINT N° 4 BIS : MOTION POUR L'INSCRIPTION DU DROIT A L'AVORTEMENT DANS LA CONSTITUTION FRANCAISE.

Rapporteurs : Muriel Ferry et Claire Gassmann

Vendredi 24 juin, la cour suprême des Etats-Unis a révoqué le droit à l'avortement au niveau fédéral, droit qui était garanti depuis près de 50 ans par l'arrêt Roe vs Wade. En revenant sur sa propre jurisprudence, la plus haute juridiction américaine laisse chaque Etat libre de légiférer pour limiter ou interdire l'interruption volontaire de grossesse (IVG). La moitié des cinquante états américains pourrait être concernée par ce terrible retour en arrière.

Cette décision brutale lourde de conséquences pour des millions d'américaines, doit nous alerter aujourd'hui sur l'impérieuse nécessité de protéger sur le sol français ce droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse, acquis de haute lutte et autorisé par la loi Veil promulguée en 1975.

La conférence mondiale sur les femmes des Nations Unies stipule que les droits fondamentaux des femmes incluent la maîtrise de leur sexualité et la liberté de décision en matière de procréation.

Malgré cela, on observe depuis plusieurs années des velléités de revenir sur ce droit fondamental pour l'émancipation des femmes dans plusieurs pays dont la France. En effet, l'allongement récent de 12 à 14 semaines de grossesse du délai de recours à l'IVG chirurgicale, ne doit pas masquer la diminution drastique des centres pratiquant l'IVG, donc la difficulté croissante d'accéder à ce droit. A ce jour, ce sont 10% des femmes qui doivent sortir de leur département pour trouver des praticiens. Pourtant, à Boissy-Saint-Léger, le service de la Protection Maternelle et Infantile fait le constat quotidien du rôle essentiel de ce droit comme outil de santé publique et de liberté individuelle.

L'instauration de l'IVG pour l'émancipation des femmes est un combat politique universaliste. Le droit des femmes à disposer de leur corps est un droit fondamental qui doit être protégé. Contrairement à un avortement légal réalisé par un professionnel de santé qualifié, les avortements dangereux peuvent avoir des conséquences mortelles, à tel point qu'ils sont la troisième cause de mortalité maternelle à travers le monde et entraînent d'après l'Organisation Mondiale de la Santé, cinq millions de handicaps facilement évitables. Une femme meurt toutes les neuf minutes d'un avortement non sécurisé dans le monde.

En conséquence, les élus du conseil municipal entendent défendre la liberté de chaque femme dans l'exercice de sa pleine autonomie corporelle et dans le choix de prendre ses propres décisions concernant sa vie reproductive, et en particulier de décider à quel moment avoir des enfants. Ils affirment que nulle ne peut être privée du droit à l'interruption volontaire de grossesse et proposent d'inscrire dans la Constitution française l'impossibilité de priver une personne du droit à l'interruption volontaire de grossesse.

M. Pierre Chavinier : Cette motion s'inscrit en réaction à un événement qui se situe sur le territoire des Etats-Unis. Par ailleurs, je ne crois pas qu'aujourd'hui en France le droit à l'IVG recule. Enfin, la constitution est le texte juridique du degré le plus élevé dans lequel je ne suis pas certain qu'il faille inscrire des éléments de type sociétaux.

M. le maire : Le droit des femmes à disposer de leur corps doit être un droit fondamental au même titre que le droit à la santé, au travail, au logement ou à la dignité. En ce sens, il a toute sa place dans la constitution.

Mme Claire Chauchard : L'IVG n'est pas un droit comme les autres dans le sens où il n'est pas consacré. Il convient de l'ancrer dans un cadre législatif essentiel. Récemment des partisans du rassemblement national se sont encore prononcé pour limiter ce droit. Le risque d'un recul est permanent. La vigilance est de mise.

Mme Laure Thibault : Mon groupe votera ce texte. Nous avons toutefois le regret qu'il ne soit pas évoqué le droit à la contraception. Cependant, j'exprime plusieurs réserves dans ce débat. La France n'est pas les Etats-Unis. Seuls 5 juges ont fait basculer l'histoire juridique de leur pays. En France, les procédures législatives sont beaucoup plus protectrices. D'autre part, quand bien même la constitution mentionnerait ce droit, il conviendrait de l'assortir de précaution (par exemple sur les délais ou les modalités de remboursement). Enfin, ce débat aujourd'hui est un instrument brandi par une macronie sans majorité, qui va offrir une tribune aux militants qui s'opposent à ce droit et qui masque d'autres drames tels les féminicides.

M. Fabrice Nicolas : Je remercie notre assemblée de nous donner l'occasion de nous positionner sur ces questions centrales.

M. Christian Larger : Nous allons voter cette motion. Ce qui se passe aux Etats-Unis est un signal d'alerte supplémentaire du recul planétaire d'un droit essentiel. Nous sommes prêts à nous battre pour le préserver.

M. le maire : Le débat qui s'ouvre doit avoir lieu. Nous ne devons pas avoir peur de nos détracteurs. La démocratie est à ce prix. La progression des représentants du rassemblement national à l'assemblée doit nous inviter à inscrire dans le marbre les droits essentiels.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité cette motion pour l'inscription du droit à l'avortement dans la constitution française.

POINT N°05 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE RELATIVE A L'OPERATION « MOIS DOUX ».

Rapporteur : Eveline Noury

Soucieuse de développer une gestion dynamique en matière notamment de petite enfance, la ville a mis en place depuis 2018, une opération dite « Mois Doux » qui consiste à réaliser des actions, tant auprès des enfants que des parents, durant chaque mois de mars (conférences, spectacles, ateliers ...).

C'est un évènement qui valorise le spectacle vivant, l'image animée, le livre, la musique... Organisé de manière multi partenarial avec le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, GPSEA et les services de la ville, il mobilise les différentes ressources culturelles de la commune et du territoire : la médiathèque, le cinéma, le Forum, Cet évènement qui s'adresse principalement aux enfants de toutes les tranches d'âge de la petite enfance jusqu'à 3 ans, s'adresse également à leurs parents notamment à travers des conférences éducatives.

Le programme de mars 2022 a ainsi proposé :

- Un programme de cinq courts-métrages poétiques pour partir à la conquête du ciel ;
- Une conférence « *Petite enfance et neuroscience : un cerveau bricoleur pour comprendre le monde* » ;
- Des spectacles de danses ;
- Des ateliers créatifs et artistiques ;
- Une exposition « *Doux rêveurs* » invitant à une balade sensorielle ;
- Une séance « *Graine de paroles* » autour de contes, comptines et ritournelles.

Ce projet reçoit depuis l'origine une validation pédagogique de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne qui alloue une aide financière pour cette opération.

Pour 2022, une subvention de 10 000 € a été accordée afin de développer le projet et financer l'intervention de professionnels.

Cette subvention se formalise par une convention de financement - aide au fonctionnement « projet local » au titre du soutien à la petite enfance. (En annexe)

La commission des AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 20 juin 2022.

Les membres du conseil présents et représentés ont autorisé à l'unanimité le maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relative à l'opération « Mois doux ».

POINT N°06 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE EN COMMUN DU SERVICE HYGIENE PUBLIQUE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR ET LA COMMUNE DE BOISSY-SAINT-LEGER.

Rapporteur : Régis Charbonnier

A ce jour, la ville assure en régie directe la compétence hygiène publique. Cependant la ville, soucieuse de pouvoir répondre pleinement aux besoins de la population, de préserver l'état de santé et les conditions de vie à Boissy, souhaite bénéficier des compétences spécialisées dont s'est doté Grand Paris Sud Est Avenir en créant un service commun hygiène publique, par délibération du CT 2017.7/120 du 13 décembre 2017 et ce conformément aux dispositions de l'article L 5219-12 du code général des collectivités.

Les effets de cette mise en commun sont réglés par une convention (en annexe) de mise en commun du service hygiène publique entre Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) et la ville prévue pour une durée indéterminée.

La ville pourra ainsi transmettre à GPSEA toute demande et dossier de ses administrés portant sur la salubrité de l'habitat, la prévention contre l'intoxication au monoxyde de carbone, la lutte contre le saturnisme infantile, l'hygiène alimentaire, l'état sanitaire des hôtels meublés et le bruit de voisinage pour une analyse approfondie et un traitement efficient.

L'adhésion à cette convention implique le paiement d'un coût horaire de fonctionnement du service hygiène publique de 34,89€. Ce cout sera actualisé chaque année en fonction du taux annuel d'évolution du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT).

La commission des AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - TRAVAUX - VOIRIE - ENVIRONNEMENT - CIRCULATION - TRANSPORT a émis un avis favorable le 21 juin 2022.

Mme Pascale Isel : Quel est le champ d'application de l'hygiène alimentaire ? Les magasins sont-ils concernés ?

M. le maire : Oui, ils le sont. Nous avons d'ailleurs déjà été amenés à exercer la compétence en ce sens.

Les membres du conseil présents et représentés ont autorisé à l'unanimité le maire à signer la convention de mise en commun du service hygiène publique entre l'Etablissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir et la commune de Boissy-Saint-Léger.

POINT N°07 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE RESERVATION ENTRE I3F ET LA VILLE POUR LA CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS SISE 10 RUE DE CHIROL / 9-11 BOULEVARD DE LA GARE.

Rapporteur : Régis Charbonnier

La ville a accordé par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2020 sa garantie d'emprunt au bailleur social I3F pour un montant de 3 250 000€ pour la construction de 17 logements situés 10 rue Chirol et 9-11 boulevard de la gare à Boissy-Saint-Léger.

En contrepartie de cette garantie financière, I3F propose à la ville une réservation de logements locatifs sociaux au sein de cette opération immobilière à travers la signature d'une convention de réservation de logements locatifs dont le projet est ci-annexé.

Les modalités substantielles dudit projet de convention sont les suivantes :

- La durée de la convention correspond à la fin de l'amortissement des emprunts garantis par la collectivité territoriale augmenté de cinq ans soit au plus tôt jusqu'en 2085,
- Les droits de réservation en flux représentent au plus 20% du volume de logements de ladite construction de 17 logements, soit 4 logements locatifs sociaux,
- La collectivité bénéficie d'une franchise de loyer pendant deux mois à compter de la livraison des logements pour désigner une première liste de candidats,
- La collectivité disposera d'un flux supplémentaire de logements sur l'assiette de logements du parc de la société HLM Immobilière 3F soumise en gestion à flux,
- La convention de réservation en flux dont le contenu n'est pas encore défini conjointement sera proposé ultérieurement pour signature,

- Au titre des droits de réservations en flux, I3F adressera à la collectivité territoriale de nouvelles offres de logements qui aura une franchise de loyer d'1 mois pour désigner une liste de candidats.

La signature ultérieure de la convention de réservation en flux susvisée répond aux dispositions du décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux.

L'objectif de cette réservation en flux permettra ainsi de simplifier le système des réservations de logements en donnant, désormais, à chacun des réservataires un droit d'attribution sur les logements libérés chaque année dans le parc social (la gestion en flux) et non plus sur un stock de logements identifiés physiquement.

Cette évolution fluidifiera les attributions et permettra de mieux répondre à la demande de logement social en facilitant notamment la mobilité résidentielle.

La commission des AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - TRAVAUX - VOIRIE - ENVIRONNEMENT - CIRCULATION - TRANSPORT a émis un avis favorable le 21 juin 2022.

M. Moncef Jendoubi : Le passage à un mode de type flux induit un biais, celui d'offrir une prise forte à la pression des dossiers de type DALO.

M. le maire : La gestion en flux ne concerne pas le contingent de l'Etat. Le risque est donc contingenté.

M. Christophe Fogel : Ce projet de convention vient-il se suppléer à un texte antérieur ? Si oui, lequel ?

M. le maire : Il n'existait pas de convention auparavant. Ce texte vient donc combler cette lacune.

Les membres du conseil présents et représentés ont autorisé à l'unanimité le maire à signer la convention de réservation de logements locatifs sociaux entre I3F et la ville pour la construction de 17 logements sise 10 rue de Chirol / 9-11 boulevard de la gare.

POINT N°08 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE SUCY (ENTRE LA RUE ANDRE ET L'ALLEE DE LA POMPADOUR) AVEC LE SIGEIF.

Rapporteur : Claire Gassmann

Les services du département du Val-de-Marne projettent de réaliser en 2023 des travaux d'aménagements et de sécurité routière rue de Sucy, dans sa partie comprise entre la rue André et l'allée de la Pompadour. En amont de ces travaux la collectivité doit procéder à l'enfouissement des réseaux aériens.

Afin de réaliser l'ensemble des opérations relatives aux travaux d'enfouissement, il est nécessaire de signer une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le Sigeif concernant les enfouissements des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 84 567 € TTC incluant la participation financière de la ville à hauteur de 42 000 € TTC.

Le financement des travaux sur les réseaux de distribution d'énergie électrique basse tension est pris en charge de la manière suivante :

- Participation ENEDIS : 20 000 € HT (40%)
- Participation SIGEIF : 13 200 € HT (26.40%)

- Participation ville : 16 800 € HT (33.60%)

Le financement des travaux sur les réseaux de communication électronique est pris en charge de la manière suivante :

- Participation opérateurs : 1 223,25 € HT (40%)
- Participation ville : 11 776,75 € HT (26.40%)

Les réseaux et mobiliers d'éclairage public sont financés à 100% par la ville : 8 000 € HT.

La participation financière de la commune est établie en trois étapes selon le tableau des acomptes joint en annexe III de ladite convention :

- 30% du montant prévisionnel de la participation à la signature de la convention (12 600 €) ;
- 60% du montant prévisionnel de la participation à la fin des études et avant le démarrage des travaux (25 200 €) ;
- Solde restant après présentation du bilan général des dépenses établi à la réception des travaux (4 200 €).

Ce tableau est susceptible d'évoluer à la baisse ou à la hausse en fonction des études de la MOE. Ces évolutions feront l'objet d'un avenant ou d'une révision du périmètre d'intervention.

La présente convention prendra effet à compter de sa signature pour la durée des travaux qui se dérouleront en 2022/2023.

La commission des AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - TRAVAUX - VOIRIE - ENVIRONNEMENT - CIRCULATION - TRANSPORT a émis un avis favorable le 21 juin 2022.

M. Moncef Jendoubi : La démarche d'enfouissement est une démarche de sécurité, d'embellissement que je partage. Je voterai favorablement. Je regrette toutefois que le quartier Savereau très peuplé et très fréquenté soit oublié.

M. le maire : Non, le quartier Savereau n'est pas et ne sera pas oublié. Les différentes équipes qui se sont succédées n'ont pas travaillé de manière identique à l'enfouissement des réseaux. Cette politique s'est principalement développée depuis 14 ans. Nous le faisons de manière progressive, quartier par quartier, des réflexions sont menées. Des enfouissements partiels ont été fait rue Louise Chenu. Les trottoirs ont été repris. Ce travail sera poursuivi dans les années à venir.

M. Christophe Fogel : Vos prédécesseurs ont aussi travaillé sur les espaces publics à l'exemple des fourreaux enfouis dans les années 90 et 2000, notamment rue de Marolles.

M. le maire : L'état de la voirie à Boissy à la fin des années 2000 témoignent du faible niveau de priorité qui était accordée à cette politique publique avant que l'actuelle majorité ne prennent en charge les affaires locales, tout le monde s'en souvient...

Les membres du conseil présents et représentés ont autorisé à l'unanimité le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire pour l'enfouissement des réseaux rue de Sucy (entre la rue André et l'allée de la Pompadour) avec le SIGEIF.

POINT N°09 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX PLACE DE L'EGLISE (ENTRE LA RUE LACARRIERE ET LA RUE DU TEMPLE) AVEC LE SIGEIF.

Rapporteur : Claire Gassmann

La commune projette de réaliser en 2023/2024 des travaux de réfection de la place de l'église. Elle profite de cette opportunité pour enfouir en amont les réseaux aériens.

Afin de réaliser l'ensemble des opérations relatives aux travaux d'enfouissement, il est nécessaire de signer une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le Sigeif concernant les enfouissements

des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 227 117 € TTC incluant la participation financière de la ville de 163 200 € TTC.

Le financement des travaux sur les réseaux de distribution d'énergie électrique basse tension est prise en charge de la manière suivante :

- Participation ENEDIS : 30 000€ HT (40%)
- Participation SIGEIF : 19 800€ HT (26.40%)
- Participation ville : 25 200€ HT (33.60%)

Le financement des travaux sur les réseaux de communications électroniques est pris en charge de la manière suivante :

- Participation opérateurs : 7 056€ HT (40%)
- Participation ville : 42 944€ HT (26.40%)

Les réseaux et mobiliers d'éclairage public sont financés à 100% par la ville : 65 000€ HT.

La participation financière de la commune est établie en trois étapes selon le tableau des acomptes joint en annexe III de ladite convention :

- 30% du montant prévisionnel de la participation à la signature de la convention (48 960€) ;
- 60% du montant prévisionnel de la participation à la fin des études et avant le démarrage des travaux (97 920€) ;
- Solde restant après présentation du bilan général des dépenses établi à la réception des travaux (16 320€).

Ce tableau est susceptible d'évoluer à la baisse ou à la hausse en fonction des études de la MOE. Ces évolutions feront l'objet d'un avenant ou d'une révision du périmètre d'intervention.

La présente convention prendra effet à compter de sa signature pour la durée de validité des travaux qui se dérouleront en 2022/2023.

La commission des AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - TRAVAUX - VOIRIE - ENVIRONNEMENT - CIRCULATION - TRANSPORT a émis un avis favorable le 21 juin 2022.

Les membres du conseil présents et représentés ont autorisé à l'unanimité le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire pour l'enfouissement des réseaux place de l'église (entre la rue Lacarrière et la rue du temple) avec le SIGEIF.

POINT N°10 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE PARIS (ENTRE LE N°3 ET LE N°6) AVEC LE SIGEIF.

Rapporteur : Claire Gassmann

La commune a réalisé une grande partie des enfouissements des réseaux de la rue de Paris. Néanmoins la portion entre le n°3 et le n°6 n'a pas été réalisée. Aussi, pour atteindre une uniformité visuelle et faciliter les interventions des services de secours incendie, la collectivité projette de réaliser en 2023/2024 ces travaux d'enfouissement.

Afin de réaliser l'ensemble des opérations relatives aux travaux d'enfouissement, il est nécessaire de signer une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF concernant les enfouissements des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 138 467 € TTC incluant la participation financière de la ville de 87 360 € TTC.

Le financement des travaux sur les réseaux de distribution d'énergie électrique basse tension est pris en charge de la manière suivante :

- Participation ENEDIS : 24 000€ HT (40%)
- Participation SIGEIF : 15 840€ HT (26.40%)
- Participation ville : 20 160€ HT (33.60%)

Le financement des travaux sur les réseaux de communications électroniques est pris en charge de la manière suivante :

- Participation opérateurs : 4 634€ HT (40%)
- Participation ville : 31 366€ HT (26.40%)

Les réseaux et mobiliers d'éclairage public sont financés à 100% par la ville : 20 000€ HT.

La participation financière de la commune est établie en trois étapes selon le tableau des acomptes joint en annexe III de ladite convention :

- 30% du montant prévisionnel de la participation à la signature de la convention (26 208€) ;
- 60% du montant prévisionnel de la participation à la fin des études et avant le démarrage des travaux (52 416€) ;
- Solde restant après présentation du bilan général des dépenses établi à la réception des travaux (8 736€).

Ce tableau est susceptible d'évoluer à la baisse ou à la hausse en fonction des études de la MOE. Ces évolutions feront l'objet d'un avenant ou d'une révision du périmètre d'intervention.

La présente convention prendra effet à compter de sa signature pour la durée de validité des travaux qui se dérouleront en 2023/2024.

La commission des AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 20 juin 2022.

Les membres du conseil présents et représentés ont autorisé à l'unanimité le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire pour l'enfouissement des réseaux rue de Paris (entre le n°3 et le n°6) avec le SIGEIF.

POINT N°11 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SENTE DES PRESSEIRS (ENTRE LE BOULEVARD DE LA GARE ET LA RN 19) AVEC LE SIGEIF.

Rapporteur : Claire Gassmann

Depuis plusieurs années, la commune s'est engagée à uniformiser le paysage de ses espaces, mais aussi à faciliter les interventions des services de secours incendie et l'accessibilité des trottoirs en faveur des personnes à mobilité réduite.

Aussi, la collectivité projette de réaliser sur la période 2022/2023 des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de la Sente des pressoirs entre la RN19 et le boulevard de la gare.

Afin de réaliser l'ensemble des opérations relatives aux travaux d'enfouissement, il est nécessaire de signer une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire entre la ville et le Sigeif concernant les enfouissements des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 243 867 € TTC incluant la participation financière de la ville de 175 680 € TTC.

Le financement des travaux sur les réseaux de distribution d'énergie électrique basse tension est prise en charge de la manière suivante :

- Participation ENEDIS : 32 000 € HT (40%)
- Participation SIGEIF : 21 120 € HT (26.40%)
- Participation ville : 26 880 € HT (33.60%)

Le financement des travaux sur les réseaux de communications électroniques est pris en charge de la manière suivante :

- Participation opérateurs : 7 210 € HT (40%)
- Participation ville : 46 790 € HT (26.40%)

Les réseaux et mobiliers d'éclairage public sont financés à 100% par la ville : 70 000 € HT.

La participation financière de la commune est établie en trois étapes selon le tableau des acomptes joint en annexe III de ladite convention :

- 30% du montant prévisionnel de la participation à la signature de la convention (52 704 €) ;
- 60% du montant prévisionnel de la participation à la fin des études et avant le démarrage des travaux (105 408 €) ;
- Solde restant après présentation du bilan général des dépenses établi à la réception des travaux (17 568 €).

Ce tableau est susceptible d'évoluer à la baisse ou à la hausse en fonction des études de la MOE. Ces évolutions feront l'objet d'un avenant ou d'une révision du périmètre d'intervention.

La présente convention prendra effet à compter de sa signature pour la durée de validité des travaux qui se dérouleront en 2022/2023.

La commission des AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - TRAVAUX - VOIRIE - ENVIRONNEMENT - CIRCULATION - TRANSPORT a émis un avis favorable le 21 juin 2022.

M. Christophe Fogel : Je doute de la pertinence du choix de la sente des pressoirs, qui n'est pas la voie la plus fréquentée. Peut-être devriez-vous nous consulter sur le choix des rues.

M. le maire : Cette consultation a lieu tous les ans durant le débat d'orientation budgétaire. Je vous invite à y participer plus activement. Le boulevard de la gare a été fait, de même que la rue Chirol. La sente des pressoirs vient parachever ce quartier. Cette démarche à sa cohérence, elle permet d'achever l'enfouissement sur une zone.

Les membres du conseil présents et représentés ont autorisé à l'unanimité le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire pour l'enfouissement des réseaux sente des pressoirs (entre le boulevard de la gare et la RN 19) avec le SIGEIF.

POINT N°12 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT DE TAMBACOUNDA » POUR LE FINANCEMENT D'UN PROJET D'AGRICULTURE URBAINE.

Rapporteur : Adama Cissokho

Tambacounda est la plus grande ville du Sénégal oriental dont elle est la capitale administrative (100 000 habitants). Vivent à Boissy de nombreuses personnes originaires du Sénégal, tout particulièrement de cette région.

L'association « Agir pour le développement de Tambacounda » a pour objet de porter assistance aux adhérents originaires de cette ville et à leurs familles résidents en France, ainsi que de développer des actions en matière d'éducation et de culture. Elle agit également afin de doter de moyens

médicaux les hôpitaux de cette ville. Elle vise aussi à mener des actions de reboisement et de sensibilisation pour préserver l'environnement. Enfin, elle entend promouvoir la citoyenneté et le civisme avec pour visée le développement local.

Dans le cadre de cette solidarité internationale, cette association a un projet pour lequel elle sollicite l'aide financière ou matérielle de Boissy-Saint-Léger, notamment en raison de la présence notable d'une communauté sénégalaise à Boissy originaire de l'est du pays.

Elle souhaite en effet réaliser dans le domaine de l'agriculture urbaine un projet de maraîchage, de jardinage et d'élevage sur un terrain d'un demi-hectare mis à disposition par son propriétaire par une convention de cinq ans renouvelables sur la localité de SARE ISSA à TAMBACOUNDA.

Ce projet piloté par une quinzaine de membres de l'association au bénéfice des populations locales, notamment les quelques 10 000 habitants de la localité, pourrait créer non seulement des emplois (2 à l'amorçage mais davantage au long cours), mais aussi apporter à long terme une garantie alimentaire pour les habitants. L'aide de Boissy-Saint-Léger permettra d'engager ce projet tout en facilitant une recherche de financements complémentaires auprès d'autres structures aussi bien publiques et privées.

Il est proposé de répondre favorablement à cette sollicitation et d'accorder une subvention exceptionnelle de 2000€.

La commission des AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 20 juin 2022.

M. Moncef Jendoubi : Ce n'est pas la première fois que la ville se positionne pour venir en soutien à des projets. 2 000 € est une petite somme. Pourquoi, si peu ? Je trouverai plus ambitieux d'envisager un programme plus complet d'accompagnement, intégrant par exemple des chantiers de jeunesse.

M. le maire : 2 000 € n'est pas une petite somme pour une ville comme la nôtre. Nous avons le devoir de veiller avec rigueur à la dépense publique et de protéger les contribuables. Particulièrement à l'heure où l'inflation progresse, où le gouvernement fait évoluer la valeur du point d'indice, ce qui est une très bonne chose. Ceci dit, je vous invite à ce que nous travaillons ensemble si vous pensez disposer de ressources que nous n'aurions pas identifiées.

M. Moncef Jendoubi : Mon propos était de dire que j'aimerais que l'on accompagne des projets plus complets et non de manière ponctuelle via l'attribution de subventions.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Agir pour le développement de Tambacounda » pour le financement d'un projet d'agriculture urbaine.

POINT N°13 : REPERCUSSION D'UNE PARTIE DE L'INFLATION SUR LES TARIFS MUNICIPAUX.

Rapporteur : Fabrice Nicolas

Dans le cadre de leurs activités, les services municipaux sont amenés à assurer diverses prestations pour le compte de la collectivité elle-même, d'autres collectivités publiques, d'associations, de particuliers, de structures publiques ou même d'entreprises, telles que :

- Restauration scolaire
- Accueils scolaires et péri scolaires
- Activités et séjours jeunesse
- Activités enfance et mini séjours

- Etude surveillée
- Spectacles, sorties et cinéma
- Manifestations
- Locations de salles
- Sports
- Activités du centre social
- Insertions publicitaires
- Cimetière/Elections/Places de stationnement des taxis
- Marché alimentaire

Afin de faciliter l'égalité d'accès des usagers aux services publics locaux qu'elle organise, la ville de Boissy-Saint-Léger a mis en place de longue date des tarifs sociaux adossés aux ressources des usagers.

Dans un contexte où la ville voit ses dépenses augmenter substantiellement et selon une estimation provisoire de l'INSEE où l'inflation attendue pour 2022 serait supérieure à 6%, ces prestations peuvent par conséquent être valorisées.

Indépendamment de la proposition de répercussion, une réflexion globale est en cours sur la tarification des services municipaux boisséens.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs figurant en annexe en fonction d'un taux moyen d'augmentation de 3%.

La commission des AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 20 juin 2022.

M. Christophe Fogel : Je me bats depuis 2008 pour expliquer que le vote des hausses de tarifs pour compenser l'inflation est une des expressions de la responsabilité publique. Je voterai donc favorablement, bien que j'aurais préféré que nous votions chaque année à l'époque où l'inflation était moins forte.

M. le maire : Lorsque l'inflation était basse nous avons fait le choix d'être protecteur de la population boisséenne. La mesure de ce jour ne constitue pas un rattrapage mais une mesure conjoncturelle liée à la trop forte augmentation de l'inflation, tout en continuant à être protecteur en ne répercutant que la moitié de l'inflation que nous subissons.

M. Christian Larger : Nous avons approuvé cette augmentation en commission. Toutefois, après réflexion et sans savoir ce que nous aurions fait si nous avions été aux affaires, nous allons nous abstenir ce soir. En effet, si la ville subit l'inflation, les familles également au quotidien.

M. le maire : Je comprends la démarche. Il est vrai que les familles subissent l'inflation. Les augmentations que la ville a choisi de porter pour les fonctionnaires territoriaux depuis le début d'année, contribue à l'amortir. Le dégel du point qui intervient à compter du 1^{er} juillet aussi. Cette redistribution faite avec l'argent de la ville est une manifestation supplémentaire de la volonté de protection de la ville vis-à-vis des administrés.

Mme Laure Thibault : Je comprends la position de la commune. Cependant, il importe de rappeler l'impact de cette mesure, augmentée de l'augmentation de l'impôt, des carburants... qui précarisent les plus fragiles.

M. le maire : La ville déploie tous les dispositifs de protection des plus précaires. Le CCAS sera notamment très attentif.

Mme Eveline Noury : La ville est protectrice en contenant l'augmentation des tarifs mais aussi en veillant à garantir des repas qualitatifs dans les restaurants scolaires.

M. Ludovic Normand : Plutôt que de devoir augmenter les tarifs, même modérément, il serait plus simple d'indexer les salaires et les pensions de retraite sur l'inflation.

M. Pierre Chavinier : La hausse violente du prix des carburants et des matières premières est pour beaucoup le résultat d'une adhésion à une union européenne qui ne protège pas ses citoyens.

M. Moncef Jendoubi : Par solidarité avec les plus fragiles, je m'abstiendrai sur ce point.

Les membres du conseil présents et représentés ont décidé à l'unanimité avec 5 abstentions (Mme Laure Thibault, M. Moncef Jendoubi, Mme Claire De Sousa, M. Christian Larger, Mme Pascale Isel) la répercussion d'une partie de l'inflation sur les tarifs municipaux.

POINT N°14 : CREATION D'UN TARIF SPECIFIQUE POUR UN STAGE DE REPARATION DE SMARTPHONE.

Rapporteur : Eric Morgenthaler

Dans le cadre de ses missions, l'Espace jeunesse / PIJ organise plusieurs actions pédagogiques payantes comme le PSC1, le BNSSA, le BAFA... La participation des usagers varie selon le coût de l'action ramenée au nombre de jeunes, conformément aux termes de la délibération du conseil municipal. La tranche la plus basse correspond à 20 % du prix coutant de l'action. Dans la quasi-totalité des cas, la participation de chacun est modérée par le nombre important de participants. Or, dans le cadre des actions conduites dans une perspective d'accès à l'emploi, il est envisagé en octobre 2022 une formation de réparation de smartphones. Cette formation est facturée 7 700 €. Elle impose un nombre de participants de 7 jeunes, donc une participation individuelle de 220 €.

Il est notable que 45% des jeunes fréquentant l'Espace jeunesse / PIJ vivent dans un foyer dont le revenu moyen est égal ou inférieur à 23 765 €/an. Par ailleurs, parmi eux, nombreux sont ceux qui se signalent auprès des services fiscaux sur la déclaration de revenus de leurs parents. Très peu sont autonomes financièrement. La majorité d'entre eux sont étudiants ou demandeurs d'emploi.

En conséquence, il est proposé de créer un tarif spécifique pour cette unique action au prix forfaitaire de 80 €. La participation des jeunes s'élèverait alors à 560 € avec un reste à charge pour la ville qui passerait de 6 160 € à 7 140 €.

La commission des AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 20 juin 2022.

Les membres du conseil présents et représentés ont décidé à l'unanimité de la création d'un tarif spécifique pour un stage de réparation de smartphone.

POINT N°15 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'ECOLE PRIVEE DES SACRES COEURS.

Rapporteur : Régis Charbonnier

L'Inspection Académique du Val de Marne a conclu un contrat d'association avec l'école privée des Sacrés Cœurs, sise 2 rue de l'église. Cet établissement satisfait aux dispositions prévues pour bénéficier de ce type de contrat, depuis le 1^{er} mars 1996.

Le conseil municipal, dans sa séance du 26 juin 1996, a approuvé la convention qui fixe les conditions de financement des élèves domiciliés à Boissy-Saint-Léger et inscrits dans les classes élémentaires.

Depuis l'année 2019/2020 la commune doit également participer aux frais de fonctionnement des élèves inscrits en maternelle au sein de l'établissement.

Année scolaire	Nombre d'élèves en élémentaire	Coût par élève	Montant de la participation de la ville
2019/2020	81	623,72 €	50 521,32 €
2020/2021	86	589,21 €	50 672,06 €
2021/2022	92	658,28 €	60 561,76 €

Année scolaire	Nombre d'élèves en maternelle	Coût par élève	Montant de la participation de la ville
2019/2020	46	1487,06 €	68 404,76 €
2020/2021	41	1532,99 €	62 852,59 €
2021/2022	45	1509,68 €	67 935,60 €

La détermination du montant de la contribution communale attribuée par élève s'appuie sur la circulaire ministérielle n°2007-142 du 27 août 2007.

Ce texte précise, en annexe, la nature des dépenses à prendre en compte dans le calcul et stipule que les dépenses relatives aux activités extrascolaires en sont exclues. Il est spécifié également que l'application de l'article 89 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 a été abrogée par la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009, dite loi CARLE, tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence.

En vertu de ce texte, une commune où résident des enfants scolarisés dans des écoles privées, hors de son territoire, devra contribuer au financement de ces écoles dans quatre cas précis à savoir : pas de capacité d'accueil dans la commune, raisons professionnelles des parents, santé de l'enfant, frère ou sœur déjà scolarisés dans une autre commune.

Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat doivent être prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le versement de la contribution communale par élève inscrit en élémentaire et en maternelle qui sera revalorisée chaque année.

La commission des AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 20 juin 2022.

Les membres du conseil présents et représentés ont autorisé à l'unanimité le maire à signer la convention de financement de l'école privée des Sacrés Cœurs.

POINT N°16 : PRESENTATION DU RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE 2021 (DSU), ET DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE 2021 (FSRIF).

Rapporteur : Fabrice Nicolas

Le code général des collectivités territoriales prévoit, pour les communes bénéficiant de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, ainsi que du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France, la présentation au conseil municipal d'un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice précédent.

Pour rappel, ces deux dotations instituées depuis 1991 sont destinées à corriger les inégalités de ressources et de charges des villes de plus de 10 000 habitants.

Ainsi, elles apportent aux communes confrontées à une insuffisance de ressources, une aide financière afin qu'elles mettent en œuvre des actions favorisant le développement social urbain, l'amélioration des conditions de vie et la prise en compte des besoins sociaux de la population.

Il s'agit de dotations non affectées donc de libre emploi.

Pour 2021, les montants ont été les suivants :

- DSU : 937 215 €
- FSRIF : 1 046 377 €

Lien social, solidarité citoyenneté et accès au service public :

- L'action de la ville dans ce domaine se traduit par des animations dans les différents quartiers, par le soutien aux associations dans l'organisation d'initiatives favorisant la rencontre entre voisins, entre générations, entre cultures et entre quartiers. Différentes actions y sont mises en place dans le but d'améliorer le lien social et le vivre ensemble dans une logique intergénérationnelle (dispositifs sociolinguistiques, dispositifs d'ouverture et de découverte pour les enfants, d'accès aux droits et prévention santé, les activités et sorties familles pour favoriser le lien parent-enfant ainsi que le lien social, les ateliers parentalité, les permanences de la Maison France Services : elles permettent aux personnes en difficulté d'obtenir un accompagnement dans leurs démarches administratives ou autres, ...).

Le budget consacré à ces activités s'élève pour l'année 2021 à 367 933 €.

Accompagnement des associations locales :

La commune soutient les actions des associations locales par le versement de subventions, à hauteur de 178 714 € pour l'année 2021.

Sports

Le versement de subventions attribuées aux associations sportives s'élève à 87 900 €. Cette aide aux associations a pour but de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation, à la culture et au sport.

La ville de Boissy-Saint-Léger encourage et soutient la pratique des activités physiques et sportives en veillant à la qualité des équipements, en apportant son soutien aux clubs et associations sportives de proximité (mise à disposition de salles, de matériel, logistique, subventions ...).

Epanouissement éducatif de l'enfant et du jeune

La commune a signé la charte « Ville amie des enfants » avec l'UNICEF.

Les objectifs de cette charte sont :

- Amélioration de la vie quotidienne des enfants du monde, par des actions de solidarité ;
- Mettre en avant l'application des droits de l'enfant en améliorant leur sécurité, leur environnement, leur accès à la culture et aux loisirs.

- La restauration scolaire des écoles en ZEP a représenté une charge de 59 936 €.
- Le service jeunesse à travers différentes actions le mercredi et pendant les vacances scolaires a permis aux jeunes de 12 à 17 ans des différents quartiers de se rencontrer, de bénéficier de temps de loisirs qualitatifs, des ateliers cuisine et même de partir en vacances (Séjour d'été à Castellas).
- Le point d'information jeunesse anime les ateliers de job dating, de préparations aux entretiens d'embauche, ainsi que plusieurs actions comme la Prévention et Secours Civique de 1^{er} niveau, des ateliers web radios podcast, des formations BAFA, la soirée de la réussite, etc...

- Le conseil municipal des jeunes permet aux jeunes de découvrir la démocratie, d'en comprendre les règles et participer activement à la vie de leur commune. Le CMJ et les élus sont amenés à se rencontrer régulièrement afin de mettre en place des projets.
En 2021, Les jeunes élus sont allés visiter les institutions européennes à Bruxelles.

Le budget consacré à ces activités s'élève pour l'année 2021 à 369 803 €.

La politique culturelle

Elle veille à développer des actions de proximité et s'attache à l'élargissement de la participation des citoyens à la vie culturelle. Elle permet de lutter contre les formes d'exclusion culturelles économiques et socioculturelles et de défendre le principe d'un accès à tous à l'art et à la diversité des pratiques culturelles.

Parmi les programmations, il convient de noter la biennale participastik, la mise en valeur du patrimoine, les spectacles vivants, Boissy plage, la fête de quartier, le forum des associations, la fête du cinéma...

Le budget consacré à ces activités s'élève pour l'année 2021 à 191 544 €.

Amélioration du cadre de vie :

En 2021, les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue du Temple et du boulevard Révillon se sont élevés à 307 745 €.

Les travaux d'aménagement de la Maison France Services ont coûté 15 413 €.

L'aménagement des espaces extérieurs du square Lauda s'est élevé à 94 535 €.

La réfection du parking de la ferme aura coûté 40 477 €

Investissements

Les travaux d'investissement dans les quartiers, liés aux Projets de Renouvellement Urbain, ont généré un coût pour la ville, après déduction des subventions de 550 409 €, de 2 274 238 €.

Il s'agit principalement :

- De la fin d'opération menée : construction du gymnase multi sports Paule Baudouin,
- Aménagement et travaux dans les écoles,
- Amélioration de la sécurité,
- Acquisition de matériels et sécurisation du parc informatique.

Le tableau ci-dessous récapitule l'impact financier des actions menées par la ville en regard de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France.

Opérations	Montant dépensé en 2021	montant pris en charge par la DSU	% FINANCEMENT DSU	montant pris en charge par le FSRIF	% FINANCEMENT FSRIF
Lien social, solidarité citoyenneté et accès au service public	367 933,00 €	224 000,00 €	61%	89 000,00 €	24%
Accompagnement des associations locales	178 714,00 €	96 000,00 €	54%	82 714,00 €	46%
Sports	87 900,00 €	48 000,00 €	55%	39 900,00 €	45%
Epanouissement éducatif de l'enfant et du jeune	429 739,00 €	205 000,00 €	48%	103 000,00 €	24%
Politique culturelle	191 544,00 €	52 000,00 €	27%	72 000,00 €	38%
Amélioration du cadre de vie	458 170,00 €	248 524,00 €	54%	131 763,00 €	29%
Investissements	2 274 238,00 €	63 691,00 €	3%	528 000,00 €	23%
TOTAL	3 988 238,00 €	937 215 €	23%	1 046 377,00 €	26%

Les membres du conseil présents et représentés ont pris acte à l'unanimité de la présentation du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) 2021, et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France (FSRIF) 2021.

La séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance
Adjoint au maire
Thierry VASSE



Le maire
Régis CHARBONNIER

